



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAU Mireille, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°01

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATION DE POSTES AU 1ER FEVRIER 2025

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à **trois créations de postes au 1^{er} février 2025** :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h suite à la réussite du concours,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35h suite à un avancement de grade
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 32h suite à un avancement grade

Les postes correspondant aux anciens grades : adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 35h et adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32h seront supprimés lors d'une prochaine séance.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 18 décembre 2024 ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de créer les postes ci-dessus au 1^{er} février 2025 tel qu'indiqué;
- fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 27 JAN. 2025

